

# PARIS

Les signataires de la charte  
pour un hébergement durable  
à Paris





## SOMMAIRE

- I. L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS, ENGAGE POUR UN TOURISME DURABLE**
- II. UN DISPOSITIF COMPLET**
  - 1- Mesurer son degré de durabilité grâce à l'outil d'autodiagnostic**
  - 2- L'audit personnalisé**
  - 3- La signature de la Charte pour un hébergement durable**
  - 4- L'Office accompagne les hôteliers dans leur engagement durable**
  - 5- Une identité visuelle destinée à identifier les hôtels signataires du programme « Pour un hébergement durable à Paris »**



## I- L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES DE PARIS ENGAGÉ POUR UN TOURISME DURABLE

### LE PROGRAMME « POUR UN HEBERGEMENT DURABLE A PARIS »

Engagé en faveur d'un tourisme durable, l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris propose aux visiteurs de découvrir une destination solidaire, respectueuse de l'environnement et des hommes. Si Paris dispose des atouts d'une destination touristique durable, la prise en compte des enjeux par les hébergeurs est encore insuffisante.

En effet, en 2012, les établissements labellisés représentaient moins de 7 % de l'offre parisienne (environ 20 % des chambres), loin derrière une ville comme Nantes (44 % des chambres).

Suite à ce constat, l'Office a lancé, en juin 2012 avec la Mairie de Paris, le « **Programme pour un hébergement durable à Paris** », financé par la Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME et mené en collaboration avec l'UMIH et ATOUT FRANCE.

### UNE AMBITION, QUATRE OBJECTIFS

L'ambition du « **Programme pour un hébergement durable à Paris** » est d'assister les hôteliers parisiens dans la mise en place une démarche de développement durable qui s'articule autour de quatre grands objectifs :

- maîtriser **l'impact de son activité**,
- réduire et maîtriser **le coût d'exploitation**,
- mobiliser le personnel **autour d'un projet fédérateur**,
- répondre aux **attentes d'une clientèle de plus en plus éco-citoyenne**



## II- UN DISPOSITIF COMPLET

Entièrement gratuit, le « **Programme pour un hébergement durable à Paris** » s'adresse aux hôtels parisiens et franciliens adhérents de l'Office, indépendants ou affiliés à une chaîne, accueillant une clientèle de loisirs ou d'affaires, quels que soient leurs caractéristiques et leurs niveaux d'engagement durable.

Le programme se compose de quatre étapes : **autodiagnostic, audit, accompagnement, signature de la Charte pour un hébergement durable.**

### 1- Mesurer son degré de durabilité grâce à l'outil d'autodiagnostic

Première étape de la démarche de développement durable pour l'hôtelier : **l'autodiagnostic.**

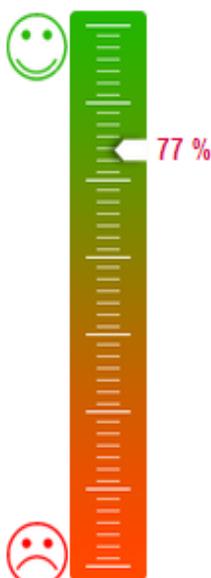
Il s'effectue sur DURABLE.PARISINFO.com et consiste à répondre à 65 questions sur trois thèmes :

1) **Gestion interne** : politique générale, ancrage territorial, ressources humaines, conditions de travail, énergie, eau, déchets

2) **Achats** : équipements, fournitures, petit déjeuner et bar,

3) **Clients** : communication responsable, déplacement, cadre de vie, handicap.

L'autodiagnostic est gratuit, confidentiel et simple d'utilisation. En moins de 30 minutes cet outil permet aux hôteliers de réaliser un bilan, d'obtenir des recommandations, de consulter une base documentaire et d'accéder à des témoignages.



Votre performance



## II- UN DISPOSITIF COMPLET

A chaque question est associée une recommandation. Le score global donne lieu à un rapport d'analyse indiquant des axes de progression :

- Pour un **score inférieur à 51 %**, le rapport préconise des **recommandations** doublées d'un **accompagnement personnalisé**.
- Pour un **score supérieur à 51 %**, le rapport prévoit **un audit** et la **signature de la *Charte pour un Hébergement durable à Paris***.

### 2- L'audit personnalisé

Si l'hôtelier obtient un score de plus de 51 % à l'autodiagnostic de son établissement, il doit passer un audit de vérification avant de devenir, s'il le souhaite, signataire de la *Charte pour un hébergement durable à Paris*.

#### L'Audit de vérification, mode d'emploi :

- L'Office réalise un entretien téléphonique pour s'assurer de la pertinence d'une visite dans l'hôtel concerné. Un seul audit est pris en charge par l'Office.
- L'Office transmet ensuite à l'hôtelier les indications lui permettant de préparer au mieux cette visite. De son côté, l'hôtelier désigne l'interlocuteur le plus approprié (gérant, coordinateur développement durable, etc.) et rassemble les justificatifs concernant les réponses positives à l'autodiagnostic.
- L'audit dure environ 3 heures au sein de l'établissement concerné.



- La visite débute par un entretien sur l'historique de l'établissement, ses enjeux, ses objectifs et l'état des lieux de sa démarche de développement durable. Elle se poursuit par un échange autour de l'autodiagnostic, chaque réponse positive devant être justifiée. Suivent les visites d'une chambre, de la zone de stockage, de la laverie, etc. et, pour finir, un entretien avec la gouvernante ou le chef de réception.
- La décision d'attribution de la Charte est notifiée par l'Office aux hôteliers candidats par l'envoi du rapport d'audit. L'Office peut décider de ne pas attribuer la Charte à l'hôtelier qui n'apporterait pas les pièces justificatives nécessaires lors de la visite d'audit.

### **3- La signature de la *Charte pour un hébergement durable à Paris***

La charte une fois signée constitue le document de référence qui formalise l'engagement des deux parties. Les hôteliers signataires de la *Charte pour un hébergement durable à Paris* s'engagent à poursuivre leur démarche et à tout mettre en œuvre pour :

- **Promouvoir** les valeurs du développement durable, dans sa gestion comme auprès de ses interlocuteurs (transparence, éthique, respect de la législation et de la réglementation, respect des droits de l'homme, etc.) ;
- **Réduire** ses consommations d'énergie et d'eau ;
- Réduire et **valoriser** leurs déchets ;
- **Mener** une politique d'achat éco responsable ;
- **Sensibiliser** fournisseurs et collaborateurs au développement durable ;
- **Partager** les valeurs du développement durable avec ses hôtes ;





## II- UN DISPOSITIF COMPLET

### 4 - L'Office accompagne les hôteliers dans leur engagement durable

Tout au long du processus d'adhésion à la *Charte pour un hébergement durable*, l'Office accompagne les hôteliers.

Il existe **deux types d'accompagnement**, le premier « **personnalisé** » se traduit par des visites individualisées des établissements, le second « **collectif** », consiste à participer à des ateliers thématiques.

L'accompagnement collectif est ouvert aux signataires comme aux non signataires de la Charte\*.



Il a pour objectif d'identifier des actions opérationnelles, faciles à mettre en place, d'échanger avec des experts et d'autres hôteliers et de construire un plan d'action. Les sujets abordés vont de la réduction de la facture d'eau et d'énergie, aux achats et aux relations avec les fournisseurs en

passant par le petit déjeuner, la labellisation et l'accessibilité, etc.

Chaque atelier dure trois heures, en présence d'un ou de plusieurs experts et d'hôteliers témoins.

**\*42 ateliers thématiques** se sont tenus depuis le lancement du dispositif. Ils ont regroupé 48 intervenants et **426 participants** représentant plus de **300 établissements**.



## II- UN DISPOSITIF COMPLET

### 5 — UNE IDENTITE VISUELLE DESTINEE A IDENTIFIER LES HOTELS SIGNATAIRES DU PROGRAMME « POUR UN HEBERGEMENT DURABLE A PARIS »



Les signataires de la charte « pour un hébergement durable à Paris » sont signalés par le logo « hôtel durablement engagé » déterminant ainsi leurs engagements sur les trois piliers du développement durable.

Retrouvez l'ensemble des signataires de la *Charte pour un hébergement durable à Paris* sur le site professionnel [PARISINFO.COM](http://PARISINFO.COM) > rubrique découvrir > tourisme durable.